



Montréal, le 30 janvier 2012

Madame Line Beauchamp, vice-première ministre
et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue de la Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Madame la Ministre,

Le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ) s'est en général montré ouvert à l'implantation d'un bulletin unique, durant ses récentes consultations avec le MELS, tout en demandant qu'il soit assorti d'une certaine latitude qui en permettrait l'adaptation en fonction des besoins et du contexte du réseau scolaire anglophone. Lors de nos rencontres récentes des membres du COPRSAQ, nous avons appris avec consternation que l'introduction du bulletin unique était source de stress et d'anxiété dans toutes les écoles du réseau scolaire anglophone du Québec.

Un outil de communication des résultats efficace est un élément indispensable du processus d'enseignement et d'apprentissage. Le COPRSAQ convient qu'un bulletin doit présenter de l'information essentielle aux élèves et à leurs parents, et aider le personnel enseignant à communiquer les progrès accomplis et l'acquisition des compétences énoncées dans le Programme de formation de l'école québécoise. Selon le comité, il est possible d'établir des paramètres larges qui respectent le format et l'esprit d'un bulletin provincial, et de conférer la latitude nécessaire à la prise en compte des besoins locaux de manière à améliorer la qualité et à faciliter la gestion du processus de communication des résultats. Privé de cette souplesse, le bulletin fait obstacle à une communication précise des apprentissages réalisés et, en définitive, à la réussite des élèves.

Le COPRSAQ souhaite porter à votre attention plusieurs préoccupations concernant le format du nouveau bulletin, ainsi que les difficultés éprouvées au fil de son implantation. Ces points sont groupés sous les quatre thèmes suivants :

- échéanciers
- problèmes d'ordre technique
- problèmes d'ordre pédagogique
- formation des enseignantes et des enseignants

Échéanciers – Bien que les modifications au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire aient été annoncées il y a plus d'un an, nous croyons savoir que la prise tardive de décisions au sein du MELs a considérablement ralenti le processus de production à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS). La Société GRICS n'a pas été en mesure de livrer les directives et les bulletins dans le délai nécessaire pour permettre la mise à niveau du logiciel GPI utilisé par les commissions scolaires publiques, et du logiciel COBA, utilisé dans certains établissements privés. Ces retards ont créé beaucoup de confusion et d'incertitude au sein du réseau scolaire. Dans de nombreux cas, les enseignantes et enseignants avaient déjà saisi les résultats de leurs élèves dans le GPI au moment où la Société GRICS livrait une nouvelle mise à jour qui les forçait à reprendre l'ensemble du processus et qui entraînait, pour certains d'entre eux, la perte d'information antérieurement enregistrée. En outre, certaines précisions de la Société GRICS sont parvenues dans les écoles après l'échéance du 20 novembre établie pour le premier bulletin, obligeant une majorité d'écoles à utiliser les anciens bulletins, surtout pour les élèves HDAA, ou à faire parvenir les bulletins aux parents après la date prévue.

L'implantation tardive du bulletin a entraîné des coûts considérables au réseau scolaire, les écoles et les commissions scolaires ayant dû se débrouiller pour former sans délai les membres de leur personnel afin qu'ils puissent appliquer les changements fondamentaux exigés par le MELs ou par la Société GRICS aux procédures et au contenu. Toutes les commissions scolaires font état d'un degré élevé de frustration et de fatigue chez le personnel enseignant qui a dû consacrer des efforts incessants pour se conformer à un processus d'évaluation souvent déroutant durant l'étape de l'automne. Bien qu'il ne soit plus possible de remédier à ces problèmes pour la première étape, le COPRSAQ espère que la ministre prendra les mesures qui s'imposent de sorte que la situation soit corrigée pour la fin de la deuxième étape, en février.

Problèmes d'ordre technique – Outre les difficultés susmentionnées, le bulletin dans sa forme actuelle comporte des lacunes importantes qui créent des problèmes d'ordre administratif et pédagogique aux écoles du réseau scolaire anglophone. Certains de ces problèmes devront être corrigés par le MELs au moyen de modifications à l'Instruction annuelle 2011-2012, d'autres pourront l'être en permettant des adaptations locales au bulletin. Selon l'Instruction reçue par les écoles, la partie 1 du bulletin qui contient les renseignements généraux de l'élève ne peut être modifiée. Or, les écoles souhaiteraient que le nom de l'élève y apparaisse en caractères gras. Elles voudraient également pouvoir ajouter dans cette partie du bulletin le numéro de la classe et de l'enseignante ou enseignant titulaire de l'élève. Ces modifications peuvent paraître mineures, mais elles aideraient grandement le personnel administratif des établissements à faire le tri des bulletins et à en assurer une distribution adéquate.

Le comité a dressé une liste de certains des problèmes spécifiques qui préoccupent les écoles du réseau scolaire anglophone et la joint à la présente lettre, dans l'espoir que des modifications seront apportées d'ici la fin de la prochaine étape.

Problèmes d'ordre pédagogique – D'autres problèmes importants liés au bulletin unique portent atteinte au processus d'évaluation des élèves en général et, surtout, des élèves HDAA et des élèves qui suivent des programmes adaptés. De l'avis unanime du COPRSAQ, le bulletin, dans sa facture actuelle, ne permet pas de communiquer adéquatement les progrès scolaires des élèves HDAA. Le mode de communication des résultats, selon l'instruction du MELS, ne tient pas compte du contexte du réseau scolaire anglophone où la majorité des élèves HDAA sont intégrés dans des classes ordinaires plutôt que placés dans des classes d'enseignement adapté. Selon le bulletin actuel, les élèves HDAA doivent avoir des niveaux d'enseignement modifiés dans toutes les matières. Or, au sein du réseau anglophone, la majorité des élèves HDAA poursuivent leurs apprentissages à la fois à divers niveaux d'enseignement au sein de programmes modifiés et aux mêmes niveaux que leurs pairs dans certaines matières. Les restrictions liées au bulletin unique ont obligé certaines commissions scolaires à produire jusqu'à dix-sept versions du modèle officiel pour pouvoir rendre adéquatement compte des apprentissages des élèves au sein de leurs établissements. Cette situation est insoutenable et outrepassé la capacité du réseau anglophone.

Il y a lieu d'assortir la production du bulletin d'une souplesse accrue, de sorte que le personnel enseignant soit en mesure de communiquer l'ensemble des apprentissages d'un élève doté d'un niveau d'enseignement modifié. Afin de répondre à la grande diversité de l'effectif scolaire et aux taux d'intégration élevés des écoles du réseau scolaire anglophone, le bulletin doit aussi permettre la consignation de commentaires sur les compétences modifiées. Le COPRSAQ demande à la ministre de prendre des mesures immédiates pour faire en sorte que le bulletin puisse tenir compte des divers parcours d'apprentissage créés pour les élèves HDAA et des pratiques d'intégration du réseau scolaire anglophone.

Formation des enseignantes et des enseignants – Bien que toutes les commissions scolaires et les associations d'établissements privés aient consacré beaucoup de temps à la formation de leur personnel enseignant et de direction quant à la structure et à l'utilisation du bulletin, le MELS a communiqué au cours des semaines qui ont précédé l'échéance de la première étape des précisions à l'Instruction annuelle et des modifications au format du bulletin qui allaient à l'encontre de l'information transmise au printemps et au début de l'année scolaire. En outre, l'information communiquée aux conseillers pédagogiques lors des séances de formation à l'échelle provinciale ne concordait pas toujours avec celle transmise à la direction des écoles par les représentants du MELS. En raison de la livraison tardive par la Société GRICS de la mise à jour des logiciels, des tableaux et des formats de bulletin, les enseignantes et enseignants n'ont pas pu se familiariser avec le bulletin avant de commencer à l'utiliser.

Malgré l'ensemble des efforts qu'ont consentis les commissions scolaires, les directions et les techniciens des écoles, le personnel enseignant a fait état d'une préparation insuffisante à l'implantation du bulletin unique attribuable aux modifications de dernière minute apportées par le MELS et la Société GRICS. Le réseau scolaire anglophone se heurte, maintenant que le logiciel et les formats de bulletin sont en place, au lourd fardeau d'offrir des ateliers de formation continue et de dissiper les renseignements erronés qui ont suscité énormément de confusion et de frustration.

La préparation du personnel enseignant et de direction en fonction des exigences provinciales de communication des résultats des élèves, telles qu'elles sont définies dans les politiques et les instructions du MELS, constitue un défi de taille pour les écoles anglophones. Non seulement le réseau doit-il inclure dans son programme de formation les nouveaux modèles de bulletin et la nouvelle interface du GPI, mais il doit aussi veiller à intégrer les enseignantes et enseignants dans un processus de réflexion qui vise à cerner les normes et les modalités pertinentes pour l'évaluation des apprentissages des élèves dans toutes les matières.

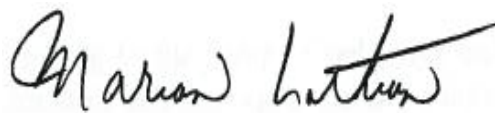
Le COPRSAQ tient à souligner que la formation du personnel enseignant est indissociable d'une implantation réussie du bulletin. Or, cette formation exige des ressources considérables. Dans le contexte des réductions budgétaires imposées aux commissions scolaires du Québec, le COPRSAQ demande à la ministre d'affecter de nouveaux fonds pour appuyer ce processus.

En conclusion, le COPRSAQ, au nom du réseau scolaire anglophone du Québec, a bon espoir que les modifications aux instructions et aux formats de bulletin proposés dans la présente lettre seront rapidement apportées et que la ministre continuera à reconnaître le caractère et les défis uniques des établissements du réseau scolaire anglophone.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Sandra Furfaro, coprésidente



Marian Lothian, coprésidente

c. c. : Monsieur Leo La France, sous-ministre adjoint aux Services à la communauté anglophone, aux affaires autochtones et au Plan Nord

Monsieur Alain Veilleux, sous-ministre adjoint, responsable à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire et responsable des régions

Monsieur Guy Dumais, directeur général des services à l'enseignement

Madame Linda Drouin, directrice, de l'évaluation

Monsieur Paul Rémillard, directeur des services à la communauté anglophone

BULLETIN UNIQUE – PROBLÈMES SPÉCIFIQUES

Préparé par le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ) au nom des écoles anglophones du Québec

Problèmes d'ordre administratif et technique :

1. L'impression, le tri et la distribution du bulletin posent problème dans de nombreux établissements. Pour en accroître l'efficacité, il suffirait d'apporter les modifications suivantes à la partie 1 : ajout du nom de la classe et de l'enseignante ou enseignant titulaire, et impression automatique du nom de l'élève en caractères gras.
2. La mention NE (non évalué) était attribuée à certains élèves, dans les cas d'absence prolongée de l'école ou dans d'autres circonstances individuelles. Cette possibilité n'existe plus dans le nouveau bulletin et devrait être rétablie.
3. Le nombre de jours d'absence de l'école est un renseignement important pour le suivi des progrès des élèves. Aucun espace n'est prévu dans le bulletin pour y consigner les absences, et le personnel administratif a dû y insérer manuellement l'information. Il y a lieu d'ajouter au bulletin un espace où consigner les absences pour chaque matière.
4. Un bulletin est un document officiel qui doit recevoir l'approbation de plusieurs membres de la direction dans les grands établissements et qui fait l'objet d'un suivi pour veiller à ce que les parents en prennent connaissance. Il y a lieu d'ajouter au bulletin des espaces pour la signature de plus d'un membre de la direction, et d'un parent ou tuteur.
5. La partie 3 de la version traduite en anglais du bulletin porte le titre suivant : *Section 3 – Comments on Certain Competencies*. Ce libellé porte à confusion et devrait être remplacé par le suivant : *Comments on General Competencies*.
6. La plupart des écoles anglophones offrent un programme d'immersion française et fournissent l'information aux parents en anglais et en français. Des modifications s'imposent pour permettre l'impression dans le bulletin des compétences disciplinaires à la fois en anglais et en français.
7. Dans certaines écoles, deux enseignantes ou enseignants peuvent collaborer pour enseigner une matière (p. ex. programme d'immersion française). Or, dans le bulletin unique, les deux enseignants peuvent difficilement y consigner des commentaires individuels. Il faudrait modifier le bulletin de manière à permettre la consignation de commentaires individuels de la part de plusieurs enseignantes ou enseignants.
8. L'utilisation de l'espace pour commentaires au titre des diverses matières (*Subject comment box*) et de l'espace pour autres commentaires (*School comment box*) a suscité beaucoup de confusion. La plupart des enseignantes et des enseignants ont consigné leurs commentaires dans l'espace pour commentaires au titre des diverses matières, mais cette information ne s'est pas imprimée et s'est perdue. C'est un grave problème de programmation qui doit être réglé sans aucun délai.
9. Les écoles qui comptent une grande proportion d'élèves HDAA se retrouvent à produire un nombre considérable de formats de bulletin. Il y aurait lieu d'assortir le bulletin de la

souplesse nécessaire à une certaine adaptation en fonction des besoins, de sorte que ces écoles n'aient pas à produire autant de formats de bulletin.

Problèmes d'ordre pédagogique :

1. Le bulletin de l'éducation préscolaire a été simplifié à outrance et fournit aux parents beaucoup moins d'information que le bulletin que produisaient antérieurement les commissions scolaires. Il y a lieu d'accroître l'espace prévu sous chaque compétence pour les commentaires de l'enseignante ou de l'enseignant et d'y ajouter un espace pour des observations générales.
2. Il importe que soit indiqué dans le bulletin si l'élève est doté ou non d'un plan d'intervention. Le réseau scolaire anglophone demande l'ajout dans la partie 1 du bulletin unique d'un espace pour indiquer l'existence ou non d'un plan d'intervention.
3. La communication des résultats des élèves HDAA doit être assortie de la latitude nécessaire pour tenir compte avec précision du degré élevé d'intégration dans les établissements scolaires anglophones. Le bulletin doit être modifié de manière à offrir la possibilité de communiquer les résultats disciplinaires en fonction de niveaux d'enseignement modifiés.
4. En ce qui concerne le parcours de formation axée sur l'emploi, outre les problèmes d'ordre technique et liés à l'échéancier, il y a des écarts importants entre les compétences exigées et le cadre d'évaluation dans la Formation préparatoire au travail et le bulletin pour ce programme.

L'un des principaux problèmes à ce titre réside dans le fait que la version imprimée du bulletin propre à la Formation préparatoire au travail ne contenait pas les compétences individuelles, tel que l'exige le MELS, pour English Language Arts, français, langue seconde, mathématique, science et technologie, sensibilisation au marché du travail, et insertion professionnelle. Des mesures doivent être prises immédiatement pour corriger ce problème qui porte gravement atteinte à la communication des résultats dans ce programme.

Par ailleurs, un autre problème est créé par l'impossibilité d'insérer dans le bulletin un cours du parcours de la formation générale ou de la formation générale appliquée au titre des cinquante heures de temps non réparti dans le cadre de la Formation préparatoire au travail, tel que l'exige le régime pédagogique. Le modèle du bulletin propre à la Formation préparatoire au travail doit être modifié pour que puisse y être inséré un cours optionnel d'une durée de cinquante heures, et pour que les compétences liées à ce cours y apparaissent aux fins d'évaluation.